

Genre du véhicule Chariot à moteur	Marque SIG - LIFTER	Type EFL 2080 *)	Fiche d'homologation n° CH 4771 08
---------------------------------------	------------------------	---------------------	---------------------------------------

MOYENS D'IDENTIFICATION "SIG-LIFTER" et "EFL 2080 \*)" sur plaquette du constructeur.  
à l'avant à droite sur protection des jambes.

Numéro du châssis frappé à l'avant à gauche sur cadre.  
Signe d'identification du moteur frappé "T 10080" à l'AR. à gauche en bas s. moteur (visible depuis dessous)  
Constructeur SCHWEIZERISCH INDUSTRIE-GESELLSCHAFT, Neuhausen

CHASSIS Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 Entraînement avant  
Direction au centre Assistance -  
Frein de service hydr., 1-circuit, exp. interne, sur roues AV  
Frein auxiliaire) mec., exp. interne sur Ralentisseur électrique  
Frein stationn.) roues AV Frein pr. rem. -  
Transmission mécanique Nombre vit. sans palier  
Crochet rem.: à broche à 3-étages Vitesse max. 20 km/h

MOTEUR Genre - Temps -  
Marque S I G Carbur. électr  
Type T 10080  
Position au centre Nombre cyl. -  
Alésage - Course -  
Cylindr. 350 ah cm<sup>3</sup> CV-impôt 13,60  
puiss. 10,0 (kW) à 1520 t/m  
Refroidissement -  
Bruit - dB (-) à - t/m  
Amortissement bruit -

CARROSSERIE Forme élévateur à fourche Nombre portes 2 §)  
sur demande avec cabine §) Toit ouvert -  
Nombre de places : Total 1 ; AV - ; milieu - ; AR - ; Places debout -

DIMENSIONS Vole AV 960 AR 805  
Diam. braquage G 3000 DR 2600  
Empattement 1360 / ( / / )  
Dimensions ext. Dimensions int.  
Longueur 2935 (av. fourche rabattable 2260)  
Largeur 1150  
Hauteur 2670  
Porte à faux AV 1245  
AR 330  
lat. -

POIDS Avant Milieu Arrière TOTAL  
A vide selon bulletin de pesage  
Charge utile  
Poids total  
Garantie fabr. 4300  
Dimens. pneus 7.00 - 12 14PR  
Charge p. essieu 4600(9 atü) 4600(9 atü)

Poids total av. remorque testé 6000 kg  
A la place des pneus à air, des pneus élastiques de même dimension peuvent être montés.

**EQUIPEMENT**Equipement électrique 12 v

Feux de route - Avertisseur optique -  
 Feux de croisement 2/BOSCH K21003 Feux de position 2/A (E)  
 Feux de gabarit - Feux de brouillard -  
 Avertisseur 1/électrique Niv. sonore 87 (dB/A)  
 Essuie-glace 1/électrique §) Lave-glace -  
 Feux arrières 2/R (E) Catadioptrés 2/I (E)  
 Feux stop 2/S1 (E) Feux de recul -  
 Eclair. plaque contr. 1/séparé Plaque forme haute  
 Rétroviseur 2/ de chaque côté §) Indic. vitesse -  
 Indic. direction clign. 4/av. lampe-témoin (disposition II)  
 AV b = 1 (E) latér. - AR o = 2a (E)  
 Avert. clign. oui Lampes de travail s.demande  
 2 cales d'arrêt 235 x 150 x 108

**INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION**

Genre du véhicule Chariot à moteur  
 Marque & type SIG-LIFTER EFL 2080 \*  
 Homologation n° CH 4771 08  
 Forme de la carr. élévateur à fourche  
 Places ass. : Total 1 ( - avant)  
 Poids à vide selon bull. Carburant électr.  
 pesage cv 13,60  
 Charge utile - Cylindrée - cm<sup>3</sup>  
 Poids total sel. bull. Poids de  
 pesage - l'ensemble -

**REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS:** No de châssis du vhc. expertisé = 691511

\*) Désignation du type : EFL 2080 t = conduite Thiristor (comm. à impulsions électron.)  
 t-K = boîte complémentaire pour vitesse rampante.  
 t-K-Di = modèle passagèrement antidéflagrant (diminution du danger d'explosion).

§) Sur demande avec cabine: avec essuie-glace, rétroviseurs et dégivreur.

A noter dans le permis de circulation, page 4:

- Sur la voie publique, la fourche doit être redressée ou munie d'une protection.
- Doit être assuré dans les côtes et les déclivités par le frein à main et les cales.

Lieu et date de l'expertise  
Neuhausen, 20.8.71

La commission d'expertise

/k

Motorkarren  
Chariot à moteur

S I G - L I F T E R

E F L ....

CH 4 7 7 1 . .

I N F O R M A T I O N S K A R T E

F I C H E d ' I N F O R M A T I O N

Erhöhung der Garantie - Gewichte

Augmentation des poids garantis

E F L	1036 T	CH 4771 01	3100 kg
	1236	CH 4771 02	3700
	1280	CH 4771 03	3700
	1536	CH 4771 04	4600
	1580	CH 4771 05	4600
	1536 S	CH 4771 06	4600
	1580 S	CH 4771 07	4600
	2080	CH 4771 08	5200
	2080 S	CH 4771 09	5200
	2580	CH 4771 10	5800

Diese Gewichtsgarantien gelten für die Beförderung von Sachen im werkinernen Verkehr auf öffentlichen Strassen nach Art. 77, Abs. 2 VRV.

Auf den Typenscheinen angegebene Gesamtzuggewichte bleiben bestehen, sie gelten für das Fahrzeug-Betriebsgewicht mit Anhänger und Zuladung und sind durch die Adhäsion der Antriebsräder begrenzt.

Ces poids garantis sont valables pour le transport de marchandises en trafic interne d'une entreprise qui emprunte la voie publique au sens de l'art. 77, al. 2, OCR.

Les poids de l'ensemble notés sur les fiches d'homologation gardent leur valeur, ils indiquent le poids effectif du véhicule avec remorque et chargement et sont limités par l'adhésion des roues motrices.

Berne, 03.12.75 - Gau